



CASAL SPORT
31 rue de l'Université
ZAC du pavé neuf
93160 Noisy Le Grand

Le Comité Départemental Basket Ball du
Val de Marne
4, Rue Suchet
94700 MAISONS ALFORT

Objet : Partenariat entre **CASAL SPORT**, représenté par Maxime HENNION et le **Comité Départemental de Basket Ball du Val de Marne** représenté par son Président Christian MISSER.
Il est convenu que :

ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

Le **Comité Départemental de Basket Ball du Val de Marne** assure dans le cadre de sa mission de service public dont il a reçu la délégation par le ministère des sports, l'organisation des rencontres de championnats de Basket Ball et la formation des joueurs, des dirigeants, des arbitres, des animateurs et entraîneurs départementaux.

CASAL SPORT est un distributeur de matériels, d'équipements et de vêtements de sport.

CASAL SPORT et le **Comité Départemental de Basket Ball du Val de Marne** s'engagent à collaborer pour tous les besoins du comité en matériels, équipements et vêtements de sport.

ARTICLE 2 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour **2 ans** sur les années 2017 et 2018.

La date retenue pour le début de contrat de partenariat est le 1^{er} Janvier 2017 et se terminera le 31 décembre 2018.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE CASAL SPORT

3-1 : **CASAL SPORT** s'engage à attribuer une **dotation** en marchandise (base du prix unitaire définie dans le catalogue CASAL SPORT en vigueur), de **3000€TTC** pour chaque saison de la durée du contrat. Il est convenu entre les deux parties que **CASAL SPORT** peut se permettre de **mettre fin immédiatement**, sans préavis et sans contrepartie, à ce partenariat si l'**opération « Challenge du Président-CG94 » ne devait pas être renouvelée**. Cela dit, rien n'empêcherait les 2 parties de redéfinir un nouvel accord si tel devait être le cas.

3-2 : **CASAL SPORT** s'engage à livrer le matériel disponible en stock dans un délai de 15 jours à compter de la date de commande, hormis sur le textile.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DU COMITE DEPARTEMENTAL DE BASKET BALL DU VAL DE MARNE

4-1 : le comité Départemental de Basketball du Val de Marne s'engage à donner à CASAL SPORT l'exclusivité dans son domaine d'activité pour les articles figurant sur les différents catalogues et présent sur le site internet.

4-2 : Les prix négociés et figurant sur le catalogue en vigueur sont réputés fermes pour toute la durée du présent contrat.

4-3 : le comité Départemental de Basketball du Val de Marne s'engage à réaliser un minimum de 20000 € TTC sur l'ensemble de la durée du partenariat.

4-4 : le comité Départemental de Basketball du Val de Marne s'engage à communiquer le partenariat avec CASAL SPORT sur ses différents supports de communication (Papier à en-tête, journal interne, site Internet, etc.)

4-5 : le comité Départemental de Basketball du Val de Marne s'engage à accepter la présence de CASAL SPORT physiquement et/ou visuellement lors de son Assemblée Générale et lors des manifestations dont il est organisateur.

4-6 : le comité Départemental de Basketball du Val de Marne s'engage à expédier avec ses courriers diffusés aux clubs ou par e-mail toutes publicités ou documentations que CASAL SPORT lui aura transmises.

ARTICLE 5 : Conditions commerciales à destination des clubs passant par le comité Départemental de Basketball du Val de Marne

5-1 : 10 % de remises sur le « petit matériel » en sus des prix dégressifs

5-2 : 50 % de remises sur les frais de port

5-3 : Dotation de 5 % sur les commandes rétrocédées au comité Départemental de Basketball du Val de Marne

5-4 : Devis personnalisés sur le textile à négocier avec le représentant du secteur 94

Après lecture, les deux parties ont signé

Fait en double exemplaire

A Maxime Hennion, le 10/01/17

Maxime HENNION

CASAL SPORT

Christian MISSER

Comité Départemental de Basketball
du Val de Marne